

**Hollande/Cour de Cassation** : Le président de la République se rendra ce matin à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation au Palais de justice de Paris. L'audience sera ouverte à 11h45 par Vincent Lamanda, 1er président, suivi du discours du Procureur général Jean-Claude Marin. Le président prononcera une allocution à 12h15.

**Vœux/Duflot** : La ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, présentera ses voeux à la presse lundi prochain à 12h à l'Hôtel de Castries, rue de Varenne (7ème). A cette occasion, la ministre présentera sa feuille de route et ses grandes priorités pour 2013.

**Sénat/Vœux/Groupe PC** : Eliane Assassi, présidente du groupe CRC et les sénateurs du groupe présenteront leurs voeux mercredi prochain à 18h dans les salons de réception de la questure (4e étage).

**Meudon/Concert/Jumelage** : Meudon et Celle (Allemagne), jumelées depuis 1953, renouvellent leurs serments 60 ans après. Une cérémonie aura lieu mardi prochain à 20h au Centre d'art et de culture. Cette cérémonie solennelle sera ponctuée par un concert donné par l'orchestre du Grand Dauphin, les Chœurs d'enfants de Meudon et le Chœur de Meudon. Au programme : Roussel, Bach et Beethoven, dont L'ode à la joie, l'hymne de l'Union européenne.

**"Reconstruisons St-Cloud"** : Au cours d'une réunion de travail entre le CDT 92, Laurent Bouvet, Président de Reconstruisons Saint-Cloud, et Frédéric Lefebvre le 10 janvier, l'ancien secrétaire d'Etat de Nicolas Sarkozy a proposé la création d'une Fondation pour mettre en œuvre ce projet de reconstruction à l'identique du château de St-Cloud «si l'étude de faisabilité s'avérait positive». Frédéric Lefebvre a toujours été l'un des fervents partisans de ce projet. Isabelle Caullery, VP du CDT a également participé à cette réunion.

**Guillet/Mariage gay** : Le député UMP Jean-Jacques Guillet annonce la constitution dans la 8ème circ. des Hts-de-Seine d'un Comité pour le référendum sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe : "C'est à chaque français, en conscience, de répondre à la question de savoir dans quelle société il veut vivre, il veut que ses enfants vivent". Ce Comité aura pour mission de "mobiliser toutes les énergies et tous les moyens permettant de faire entendre la voix de ceux qui demandent au Président Hollande de donner la parole au peuple. Refuser que celui-ci choisisse son destin serait un déni de démocratie, un déni de République".

### Christian Cambon:

### **"La France n'a pas vocation à occuper l'ancien Soudan français"**

«Le risque d'enlisement (des forces françaises) est bien celui qui menace le plus», a indiqué Christian Cambon, lors du débat sans vote, mercredi dernier, au Sénat consacré à l'intervention militaire française au Mali. Le sénateur (UMP) du Val-de-Marne estime ainsi qu'il s'agit d'une «guerre où la technologie la plus sophistiquée de nos armes peut être chaque jour mise en défaut par les pratiques de guérilla sur un territoire immense que maîtrisent parfaitement ces terroristes.» Et M. Cambon s'est interrogé : «Quelles armes décisives vont permettre à nos troupes de débusquer les djihadistes désormais noyés au sein des populations locales? Et quand nous aurons reconquis les villages, qui en assurera ensuite la gouvernance?» Le vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat estime par ailleurs que le risque est «grand» de voir main-

tenir «pendant longtemps» des forces françaises pour empêcher le retour des insurgés. Or, selon le sénateur, l'armée française n'a pas la capacité de maîtriser dans la durée un territoire «plus grand que la France et aussi accidenté que l'Afghanistan.» Ainsi «la France n'a pas vocation à occuper l'ancien Soudan français.» Par ailleurs, M. Cambon voit un «risque d'isolement» dans ce début de conflit qui n'est «pas moindre» que le risque d'enlisement. «La France ne peut pas, seule, porter toute la lutte contre le terrorisme. Elle n'en a ni les moyens, ni la vocation.» Enfin, M. Cambon a remarqué que la France intervient, actuellement, «presque seule». Certes, celle-ci reçoit des moyens logistiques mais pas de «soldats expérimentés susceptibles de participer activement à cette opération». «Une fois de plus, conclut M. Cambon, l'Union européenne vient de montrer qu'elle n'est pas au rendez-vous.»

### **Consommation: Les "ambiguités" de Canal +**

La sénatrice (UMP) du Val-de-Marne Catherine Procaccia a posé au gouvernement le 15 janvier une question relative à la résiliation du contrat des opérateurs télécoms et de télévision qui, a-t-elle dit, est un «véritable parcours du combattant». Selon elle, Canal Plus «joue d'une ambiguïté, malgré les dénonciations du Sénat et de l'Assemblée nationale. Plus de quatorze décisions de tribunaux ont condamné la société : le magazine promotionnel adressé aux abonnés ne suffit pas pour informer le consommateur sur l'échéance du contrat.» Mme Procaccia a demandé quelles sont les intentions du gouvernement en la matière. Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, a répondu que l'article L. 136-1, introduit par la loi Chatel du 28 janvier 2005, impose aux professionnels d'informer le consommateur «par écrit» de la possibilité de résilier un contrat. Selon lui, «la communication des conditions de résiliation via un magazine d'information ne semble donc pas contraire à cette exigence. Certains tribunaux ont condamné Canal Plus mais d'autres, plus nombreux, ont validé cette pratique.» M. Hamon a admis qu'il fallait sans doute faut-il modifier l'article L. 136-1 pour préciser les choses et «imposer une information nominative». Il a

précisé qu'il avait l'intention d'intégrer un amendement de Mme Procaccia qui va dans ce sens dans le projet de loi sur la consommation présenté conseil des ministres ce printemps. Mme Procaccia a indiqué que les abonnés de Canal Satellite ne reçoivent pas ce magazine...

**La Garenne/Concert** : Ce soir à 20h30, à l'Église Saint-Urbain, le Conservatoire de Musique donnera son concert du Nouvel An avec la participation des classes de Piano, Trompettes, Violons, Violoncelles, Flûtes, Guitares, l'ensemble à Cordes et l'ensemble Vocal. Le Conservatoire de Musique de La Garenne créé en 2001 rassemble plus de 600 élèves. Ils sont encadrés par une équipe de 31 professeurs qui leur enseigne 17 disciplines différentes.

**Antony/Allemagne** : Pour le 20ème anniversaire du traité de l'Élysée, Antony avec le soutien de la commission de jumelage Antony/Berlin-Reinickendorf organise une conférence ce soir à 20h en mairie. À cette occasion, Dominique Bourel, historien, directeur de recherche au CNRS évoquera l'œuvre de paix de Jean Tschirer. Né en 1924 en Alsace dont il sera expulsé en 1940 par l'occupant allemand, celui qui allait être conseiller municipal et maire-adjoint d'Antony pendant 30 ans, œuvra toute sa vie au rapprochement des deux pays.